

Motion 2509

pour accélérer la concrétisation des mesures des projets d'agglomération 1, 2 et 3

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la communauté de destin que partagent l'ensemble des habitants de la région ;
- la nécessité de préserver et de renforcer la coopération des acteurs franco-valdo-genevois ;
- les projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3) qui portent une vision politique et une série de projets pour l'agglomération franco-valdo-genevoise, notamment dans des domaines aussi essentiels que la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement ;
- la nécessité de mettre en service les projets d'agglomération 1 et 2 avant la fin 2025 sous peine de perdre la subvention fédérale (extinction du fonds d'infrastructures) ;
- la nécessité de démarrer les travaux du projet d'agglomération 3 avant la fin 2025 sous peine de perdre la subvention fédérale ;
- les leçons à tirer suite à la baisse des subventions fédérales en faveur du projet d'agglomération 3 (104 millions de francs, contre respectivement 186 et 204 millions en faveur du PA2 et du PA3) ;
- le retard dans la réalisation des projets du Grand Genève des PA1 et PA2 qui a eu pour conséquence de perdre 15 millions de francs de subvention fédérale dans le cadre du PA3 (baisse du taux de financement de 40 à 35%) ;
- la nécessité de tout mettre en œuvre dans le cadre du quatrième projet d'agglomération afin d'avoir gain de cause sur les objets recalés de la troisième génération,

invite le Conseil d'Etat

- à transmettre au Grand Conseil une feuille de route sur l'état d'avancement des études et des travaux de mise en œuvre des mesures liées aux projets d'agglomération 1, 2 et 3, cofinancées par la Confédération et votées par le Grand Conseil (H 1 70) ;

- à accélérer, durant la législature, la concrétisation des mesures prévues dans les projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3) ;
- à tout mettre en œuvre, dans le cadre des travaux sur le quatrième projet d'agglomération, pour avoir gain de cause sur les objets recalés de la troisième génération.